

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale



DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point :16.2 de l'ordre de jour	Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies
Document	Document A78/10
Action attendue	Prendre note du rapport des résultats et à examiner un projet de résolution visant à adopter le projet d'accord de l'OMS sur les pandémies
Durée :	2 mn

Madame, Monsieur le Président,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres de la santé,

Mesdames et Messieurs,

Les pandémies sont des événements complexes qui impliquent des aspects à la fois politiques et sanitaires. Elles ont également une dimension politique en raison des perturbations importantes et généralisées de l'économie, notamment l'interruption des échanges commerciaux, des chaînes d'approvisionnement et des déplacements, qui accentuent les inégalités sociales et tendent à rendre les relations internationales.

Au Sénégal, la lutte contre la pandémie de COVID-19 a nécessité une réponse coordonnée, qui a révélé les vulnérabilités de la préparation du système de santé. Il est évident que des actions d'envergure doivent être menées pour être conformes aux mesures prioritaires pour développer, maintenir et consolider les principales capacités de santé publique requises en vertu du règlement sanitaire international (RSI, 2005) et des accords sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies.

Nous avons participé et suivi avec intérêt les discussions de l'organe intergouvernemental de négociation qui était chargé de rédiger et de négocier l'accord ou un autre instrument international de l'OMS. Ce projet d'Accord de l'OMS sur la Pandémie a nécessité de longues heures de négociation, des efforts de l'ensemble des États membres pour décider de manière consensuelle des dispositions dans le cadre de la sécurité sanitaire mondiale. Il comprend de nombreux éléments qui pourraient constituer des atouts majeurs dans le renforcement de la collaboration, de l'équité et de la solidarité en matière de préparation et d'intervention en cas de pandémie. Dans un contexte de fragilisation de l'OMS et du multilatéralisme en santé, l'adoption de l'Accord permet de sécuriser les acquis pour la santé publique.

A terme, l'adoption de l'Accord et son opérationnalisation permettront une coordination accrue au niveau mondial, régional et national avec une maximisation de l'efficacité pour le renforcement des capacités dans la mise en œuvre du RSI afin de prévenir et de détecter efficacement toute menace sanitaire et d'y répondre rapidement avant qu'elle ne devienne une pandémie.

Nous sommes favorables à l'adoption de l'Accord de l'OMS sur les pandémies et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour atteindre les objectifs de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies.

Je vous remercie de votre aimable attention.